

Fiche mise à jour le 1er octobre 2009

# Proposition d'insertion dans un annuaire : attention !

**Si vous êtes destinataire d'un formulaire vous proposant de diffuser dans un annuaire professionnel l'ensemble de vos coordonnées, méfiance, il pourrait s'agir d'une offre frauduleuse dont sont victimes de nombreuses personnes.**

En effet, l'étendue exacte de la prestation proposée, sa durée et bien entendu son prix, lequel se révèle bien souvent exorbitant, sont généralement difficilement lisibles voire incompréhensibles dans le document adressé par l'éditeur de l'annuaire.

La victime renvoie donc le document signé sans se méfier et sans avoir conscience de conclure un véritable contrat.

Ce n'est qu'à réception de la facture que le destinataire de l'offre comprendra qu'il a été trompé.

S'il refuse alors de payer cette prétendue prestation, l'éditeur du soi-disant annuaire ou une société de recouvrement se chargera de le harceler en relançant par téléphone et par courrier.

Ces pratiques s'apparentent à une véritable fraude organisée et ont donné lieu à des condamnations pour escroquerie et tromperie ou encore publicité mensongère.

La vigilance s'impose donc face à de telles offres commerciales.

© 2009, Franck Benalloul, avocat au barreau de Marseille, pour l'ArL Paca.